Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-063

Nouvelle convention de partenariat avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'entretien et le fonctionnement de l'orgue de tribune de l'église Saint-Pierre et du carillon de la chapelle de l'Hôtel-Dieu
(Culture)

7.5
Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM,

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

En 2021, la Ville de Dreux a signé une convention de partenariat avec l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'entretien et le fonctionnement de l'orgue de tribune de l'église Saint-Pierre et du carillon de la chapelle de l'hôtel-Dieu. Cette convention était conclue pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction. Toutefois, la Ville de Dreux, en concertation avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à travers son Conservatoire, tenait à clarifier certains termes et à faire disparaître de la convention le coût des entretiens, susceptible de modification au cours des trois ans.

La nouvelle convention annexée garde cependant les mêmes objectifs. Elle a pour objet de lier la Ville de Dreux et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en vue :

- d'une mise à disposition de l'orgue de tribune, propriété de la Ville de Dreux, au profit des élèves de la classe « orgue et claviers anciens » du Conservatoire en échange d'une participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'entretien annuel de l'orgue,
- d'une mise à disposition d'un(e) artiste-enseignant(e) du Conservatoire pour l'enregistrement de mélodies sur le carillon de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 3 juillet 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 03 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-063-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025